

INTERESSEMENT

RESULTATS DEFINITIFS 2022

Il y a des jours où l'on regrette d'avoir raison ... Au cours de la négociation de l'avenant relatif à l'intéressement, la Direction s'était obstinée à maintenir un critère de satisfaction Clients trop ambitieux ([voir notre communiqué de mars 2022](#)). Vos représentants FO avaient alors obtenu des seuils intermédiaires pour garantir un niveau de réussite plus élevé sur ce critère.

De beaux progrès, mais la satisfaction clients est en retrait

Nous tenons à saluer l'engagement des agents et les progrès réalisés (nous étions à 8,3 % de clients pas du tout satisfaits en 2021). Mais les ambitions exigées étaient clairement trop fortes. **FO revendique d'ores et déjà pour l'intéressement 2023, qui sera versé en 2024, une révision des ambitions sur ce critère.**

Critère	Objectif 2022	Résultat 2022	% de réussite
CRITÈRE PRÉVENTION <i>ratio de presque-accidents / accidents</i>	Supérieur ou égal à 2,2	2,19	99%
CRITÈRE ÉCONOMIQUE <i>Respect de la re-prévision LE2</i>	Etre en-dessous de 7 196 M€	Inférieur à 7 196 M€	100 %
QUALITE DE FOURNITURE <i>Temps moyen de coupure</i>	Moins de 62,5 minutes	59,5 minutes	100%
CRITÈRE SATISFACTION CLIENTS <i>Taux de clients Pas Du Tout Satisfaits</i>	Moins de 6,7 %	7,8 %	36 %
CRITÈRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE <i>Respect des cibles de premières mises en service groupées ou télé-opérées</i>	Plus de 90 %	91,8%	100%
<i>Proportion des véhicules électriques sur l'ensemble du parc</i>	Plus de 26 %	26%	100%

Le montant moyen de l'intéressement versé en 2023 sera de **1 916 €uros**, pour un taux d'atteinte des objectifs de 87,1%.

Nous pouvons espérer que l'indicateur relatif à la régulation incitative de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) permettrait d'amener un léger complément... Il n'en sera rien 😞

L'intéressement moyen définitif versé en 2023 au titre des résultats 2022 restera donc à 1 916 €uros, soit 286 €uros de moins que l'année dernière.

En cette période d'inflation exceptionnelle et alors que de grandes entreprises n'hésitent pas à verser des primes et des montants d'intéressement très significatifs,
FO revendique un complément d'intéressement.